

MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

PROCES VERBAL Séance Conseil Municipal du 29/07/2024 - 18h00

2024/001

Convocation en date du 23/07/2024

Absents : M. BOUTINET (donne pouvoir à M. COMBEAU), Mme BRANDT, Mme DESRENTES

Secrétaire : Mme COUSSOT

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 10/04/2024 qui a été adressé par mail à tous les conseillers et demande aux membres présents si des observations sont à apporter sur celui-ci. Puis soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (maîtrise de la demande en énergie) :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de la modification des statuts dans le but que les groupements et établissements des communes membres puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE BURIE, CHANIER, CHERAC, DOMPIERRE-SUR-CHARENTE, LA CHAPELLE-DES-POTS, SAINT-BRIS-DES-BOIS, SAINT-CESAIRE, SAINT-SAUVANT ET VILLARS-LES-BOIS :

Le souhait de ces 9 communes est de s'engager dans une démarche de rapprochement afin de structurer le développement de leurs territoires. Le chef de file étant Chaniers.

GROUPEMENT DE COMMANDES : MISSION DE MEDECINE PREVENTIVE ET PROFESSIONNELLE :

Le coordonnateur étant la commune de Saintes, s'engage pour un marché à procédure adaptée du Code de la Commande Publique, d'un montant maximum de 600 000 € HT pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, reconduite 3 fois 1 an.

AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) LA ROCHELLE AUNIS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE CHARENTE-MARITIME :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande d'affiliation volontaire du Syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis, à partir du 1^{er} janvier 2025.

PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS PROPOSES PAR LE SDEER :

Le SDEER réalisera des prestations de service pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. L'adhésion à la convention est gratuite.

AUGMENTATION DU LOYER AU 9B RUE DE LA VALLEE :

Monsieur le Maire informe les conseillers du départ de la locataire au 9B rue de la Vallée à compter de septembre 2024.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer les modalités suivantes :

- durée du bail : 3 ans par tacite reconduction
- loyer : 540 €uros
- caution : 1 mois, soit 540 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

- **DIVERS :**

1/ Cambriolage : Certains habitants de la commune ont signalé des cambriolages ou visites de personnes mal intentionnées.

2/ SEMIS : La DDTM ne souhaite pas continuer sur ce projet. Monsieur le Maire va prendre un RDV avec Monsieur le Préfet.

3/ Terrain de pétanque : Discussion pour l'implantation du futur terrain de pétanque.

4/ Cimetière : Un escalier va être installé.

5/ Plan Communal de Sauvegarde :

Levée de la séance : 19h15

Signature
Le Maire

Signature
Secrétaire de séance